

Projet de répartition de l'allocation de fonctionnement général pour les UFR 2013

DETERMINATION DE L'ENVELOPPE CONSACREE AU FONCTIONNEMENT GENERAL DES UFR

Dans le cadre de la préparation du budget 2013, il a été proposé, malgré des informations encore très incertaines sur la délégation globale de crédits par le Ministère, de maintenir au niveau de 2012 le montant de l'allocation de fonctionnement alloué aux trois UFR de l'université.

L'enveloppe consacrée au fonctionnement général des UFR est arrêtée à 294 120€.

Le périmètre de chaque UFR s'entend hors enseignements spécifiques financés par les droits d'inscription et subventions y afférentes.

Les dépenses de fonctionnement correspondant aux heures d'enseignement sur facture ne sont pas intégrées ; elles seront financées selon remontée des composantes par un changement de masse (masse 30 à masse 10) à partir de l'estimation des besoins en HCC de chaque UFR.

MODELE D'ALLOCATION

Le modèle élaboré en 2011 était proposé comme un modèle évolutif appelé à se détacher progressivement du critère des dépenses réalisées pour se rapprocher des critères d'activité et de performance, conformément aux critères ministériels.

Comme en 2012, l'allocation aux UFR se répartit comme suit :

- 5/6 répartis sur la base de critères d'activité
 - Pour 33% de l'enveloppe : répartition au prorata de la moyenne des dépenses de fonctionnement des exercices 2010 et 2011 (hors honoraires pour charges d'enseignement)
 - pour 33% de l'enveloppe : répartition au prorata des étudiants présents 2011-2012

- pour 17% de l'enveloppe : répartition au regard du volume des HC théoriques prévisionnels assuré par des intervenants extérieurs, sur la base de la répartition 2011-2012
- 1/6 sur la base d'un critère de performance : répartition au regard du taux de réussite sur les présents des étudiants 2011-2012

Répartition de l'enveloppe

	Répartition de l'allocation	2013
activité	part affectée selon les dépenses	97 060 €
	part affectée selon les présents	97 060 €
	part affectée selon les HC	50 000 €
performance	part affectée selon réussite	50 000 €
TOTAL		294 120 €

Données 2013

Données de calcul	Dépenses moyennes 2010/2011	Nombre d'étudiants présents 2011-2012	Volume prévisionnel HC 2011-2012	Part interv. Ext 2011	volume prévisionnel HC assuré par interv. Ext.	Taux de réussite 2011-2012
UFR Humanités	103 900 €	3936	21381	72,1%	15 407	65,2%
UFR Langues et civilisations	67 378 €	4036	17249	40,8%	7 037	56,5%
UFR STC	177 211 €	1811	10404	70,3%	7 313	79,3%
TOTAL	348 489	9 783	49 034	1,83	29 757	64,2%

Répartition au titre de l'activité

	Dépenses moyennes 2009/2010		Activité Fonct des UFR	Nombre d'étudiants présents 2010-2011		Activité Présents	volume prévisionnel HC assuré par interv. Ext.		Activité HCC	TOTAL
UFR Humanités	103 900 €	29,8%	28 938 €	3936	40%	39 050 €	15407	52%	25 888 €	93 876 €
UFR Langues et civilisations	67 378 €	19,3%	18 766 €	4036	41%	40 042 €	7037	24%	11 825 €	70 633 €
UFR STC	177 211 €	50,9%	49 356 €	1811	19%	17 967 €	7313	25%	12 288 €	79 611 €
TOTAL	348 489 €	100,0%	97 060 €	9783	100%	97 060	29757	100%	50 000	244 120 €

Répartition au titre de la performance

	Taux de réussite	Montant au titre de la performance
UFR Humanités	65%	16 219 €
UFR Langues et civilisations	57%	14 055 €
UFR STC	79%	19 727 €
TOTAL	2,01	50 000 €

Résultat du modèle

	Allocation 2013 calculée selon modèle	Allocation 2012 après aménagement	Variation (montant)	Variation (%)	alloc. 2013 par étudiant présent	alloc. 2012 par étudiant présent
UFR Humanités	110 095 €	104 372 €	5 723 €	5,5%	28,0	27,1
UFR Langues et civilisations	84 688 €	80 109 €	4 579 €	5,7%	21,0	19,2
UFR STC	99 338 €	109 639 €	-10 301 €	-9,4%	54,9	58,2
TOTAL	294 120 €	294 120 €	0 €	0,0%	30,1	30,4

Arbitrages

Pour le modèle 2012, les données issues du modèle conduisaient à une variation sensible de l'allocation théorique de 2 UFR : une à la hausse, l'autre à la baisse, la DGF de la troisième UFR variant nettement moins. Après concertation avec les directeurs d'UFR, il avait été proposé d'adopter un aménagement au modèle, en plafonnant à -5% la baisse de l'allocation de l'UFR perdante.

Pour le modèle 2013, il est proposé de maintenir ce principe de plafonnement. Les 2 autres UFR enregistrant une hausse, il est proposé qu'elles participent à la péréquation au prorata du critère des dépenses.

Le résultat ainsi corrigé est le suivant :

	Allocation 2013 calculée selon modèle	Plafonnement/ écréage	Allocation 2013 avec réajustement	Allocation 2012 après économie	Variatio n (montan t)	Variation (%)	alloc. 2013 par étudian t présent
UFR Humanités	110 095 €	-2 924 €	107 171 €	104 372 €	2 799 €	2,7%	26,5
UFR Langues et civilisations	84 688 €	-1 896 €	82 792 €	80 109 €	2 683 €	3,3%	19,8
UFR STC	99 338 €	4 820 €	104 157 €	109 639 €	-5 482 €	-5,0%	60,5
TOTAL	294 120 €	0	294 120 €	294 120 €	0 €	0,0%	30,1